

Secrétariat Général du gouvernement

Nouméa, le 2 juin 2015

-----  
Direction du Travail et de l'Emploi

**La Direction de l'environnement  
(DENV)**

-----  
Inspection du Travail  
Section 3

**BP L1  
98849 Nouméa Cédex**

-----  
12, rue de Verdun  
BP 141- 98845 NOUMEA CEDEX  
☎: (687) 27.55.72 - 📠: (687) 27.04.94.  
Site web : [www.dtnc.gouv.nc](http://www.dtnc.gouv.nc) -

N°CI15-2805-200/IT3/BQ/NS

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter, par la SARL Repos des lacs, un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie, commune de Païta

**V.ref. :** N°9226/DENV/SPPR

*Affaire suivie par Aurore Rouby*

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez mon avis sur la demande d'autorisation de l'entreprise Repos des lacs SARL sise dans la commune de Païta, d'exploiter un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie.

L'examen des éléments communiqués dans la notice relative à l'hygiène et à la sécurité portant sur la conformité de l'exploitation des installations projetées avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à la protection de la santé et de la sécurité au travail du personnel concerné, n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

L'inspecteur du Travail,

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 08 JUIL. 2015										
direction de l'environnement	N° 19084										
AFFECTÉ	Dir.	CE									
COPIE											
OBSERVATIONS	10/07 → PRCPE 15/07 → AR										